

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI

INTITULÉ DU POSTE

Chargé(e) de mission contractualisation dans le champ médico-social Secteur handicap

Références de rattachement au répertoire des emplois-types des administrations sanitaire, sociale, des sports, de la jeunesse et de la vie associative

Famille professionnelle ⁽³⁾ : Santé

Emploi-type : Chargé(e) de programme de santé – SAN-20-A

Catégorie : A

Corps : IASS / AAE

Niveau : Niveau 6 à 7 selon CCN

Groupe RIFSEEP : 3

AFFECTATION ADMINISTRATIVE ET GÉOGRAPHIQUE

Site : Siège site Lyon ☒ Siège site Clermont-Ferrand ☒ Délégation territoriale ☐ Site à préciser :

Direction : Direction de l'Autonomie

Direction déléguée : Direction déléguée offre médico-sociale

Pôle : Pôle personnes en situation de handicap

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE D'AFFECTATION

Enjeux/Missions de la direction d'affectation :

La Direction de l'Autonomie conçoit et met en œuvre les grands axes de la politique régionale de santé en direction des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Elle organise l'offre médico-sociale relevant de son champ de compétence et favorise la mise en œuvre des parcours des personnes sur leur territoire. Elle veille à la qualité et l'efficacité des prises en charge, alloue les ressources aux établissements et services, contractualise ou conventionne avec les gestionnaires.

Cette politique est conçue en lien avec les principaux partenaires de l'ARS dans ce champ : conseils départementaux, usagers, associations, fédérations d'établissements, etc... Elle requiert également une bonne articulation avec les autres directions métiers ainsi que les délégations départementales de l'ARS.

Quatre enjeux structurent cette politique :

- Prévenir et retarder les effets de la perte d'autonomie à travers un accès à la prévention et au système de santé facilités d'une part,
- Organiser une offre capable de prévenir et traiter les ruptures de parcours de vie des personnes handicapées et âgées, d'autre part,
- Optimiser les ressources et moderniser l'offre médico-sociale,
- Promouvoir la qualité et la sécurité des prestations médico-sociale.

Le pôle personnes en situation de handicap appartient à la direction déléguée à l'offre médico-sociale (une des deux directions déléguées constitutives de la Direction de l'Autonomie). Ce pôle a pour missions :

- L'organisation de l'offre médico-sociale,
- Le pilotage de l'allocation de ressources,
- La programmation et l'animation des actions FIR sur le secteur PH,
- Le pilotage de la contractualisation PH.

Effectif : 11 personnes (dont 1 cheffe de pôle, 6 chargés de mission et 4 gestionnaires)

Activités principales :

En complémentarité avec le second chargé de mission CPOM, le titulaire du poste participe au déploiement de la stratégie nationale et régionale de contractualisation dans le champ du Handicap, conçoit et met à jour les outils régionaux, participe à la négociation et au suivi de CPOM régionaux, élabore la programmation annuelle des CPOM régionaux et départementaux et participe à sa réalisation.

→ Contribue à la conception et l'organisation du processus régional de la contractualisation des établissements et services PH :

- Propose les éléments de déclinaison de la politique nationale et régionale de contractualisation dans le champ du Handicap, en lien avec les autres pôles de la direction de l'Autonomie, les acteurs du champ médico-social PH, et les partenaires institutionnels (DGCS, CNSA, ANAP...),
- Elabore et met à jour les outils du processus contractualisation PH : CPOM type, annexes, diagnostic... contribue à leur appropriation au sein de l'ARS et par les partenaires,
- Participe aux travaux nationaux conduits par la DGCS la CNSA et l'ANAP : Serafin PH, E-Cars... et participe à leur mise en œuvre dans la région.

→ Participe à la négociation de CPOM régionaux :

- Co-pilotage des négociations, contributions à la rédaction du contrat, organisation des différentes étapes et du calendrier, participation à toutes les phases de la négociation et du suivi du CPOM, (dialogues de gestion, suivi, évaluation et renouvellement),
- Contribue à l'animation de l'équipe projet interne à l'ARS (Direction autonomie, délégations départementales), en coordonne les travaux et fait le lien avec les organismes gestionnaires,
- Fait le lien avec les gestionnaires chargés de la tarification et apporte un avis éventuel dans le cadre de l'analyse des agréments et/ tarification de sièges associatifs.

→ Supervise et soutient la réalisation de la programmation des CPOM départementaux :

- Propose la programmation régionale annuelle de la contractualisation (primo-CPOM, renouvellements, avenants...), sur la base d'une priorisation concertée en interne (DA DD) et en assure la publication,
- Organise le reporting régional avec des outils de suivi adaptés, et élabore des états d'avancement réguliers quantitatifs et qualitatifs, en lien avec les principaux indicateurs du PRS,
- Assure un soutien méthodologique et apporte un appui en termes d'analyse technique ou juridique aux DDARS,
- Participe à l'analyse de la conformité des CPOM départementaux aux orientations politiques régionales : axes stratégiques du Projet Régional de Santé, Schéma Régional de Santé, principes de transformation de l'offre et des pratiques, exigences en termes de qualité et de performance,
- Coordonne et synthétise les avis des différents contributeurs au sein de la Direction de l'Autonomie, et propose des aides à la décision.

Activités secondaires :

- Participation à la gestion des crises sanitaires,
- Contribution au programme régional d'inspection-évaluation-contrôle.

Ces attributions sont susceptibles d'évoluer en fonction des nécessités du service.

Spécificités du poste / Contraintes

- Forts liens fonctionnels en interne avec la DA et les DD
- Participation aux astreintes selon les modalités prévues dans la note d'organisation interne.

Partenaires institutionnels

Externes : Organismes gestionnaires, CPAM, ANAP, CNSA, Direction d'administration centrale, CRSA, Comité des fédérations.

Internes : Services ARS (Siège et DD).

COMPÉTENCES REQUISES

Connaissances

E : expert (niv. 4) / M : maîtrise (niv. 3) / A : application (niv. 2) / N : notions (niv. 1)	Niveau requis			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
Connaissances des politiques menées en faveur des personnes handicapées		X		
Connaissances des modes de financements et du fonctionnement des établissements et services médico-sociaux		X		
Maîtrise de la réglementation relative à la contractualisation		X		

Savoir-Faire				
E : expert (niv. 4) / M : maitrise (niv. 3) / A : application (niv. 2) / N : notions (niv. 1)	Niveau requis			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
Elaboration et suivi des tableaux de bord, des outils d'aide à la décision		X		
Maîtrise des systèmes d'information et des applications bureautiques (Excel, Word, PowerPoint)		X		
Expérience de négociation de contrats (animation, argumentation, analyse)		X		
Capacités rédactionnelles		X		
Savoir-Être				
E : expert (niv. 4) / M : maitrise (niv. 3) / A : application (niv. 2) / N : notions (niv. 1)	Niveau requis			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
Capacité d'anticipation		X		
Esprit de synthèse et d'analyse		X		
Travail en équipe et en coordination (Siège DA + 12 DDARS)		X		
Rigueur et autonomie		X		
Disponibilité		X		

POSITIONNEMENT DANS L'INSTITUTION

Lien hiérarchique : Missions exercées sous la responsabilité de la cheffe du pôle personnes en situation de handicap au sein de la Direction déléguée offre médico-sociale.